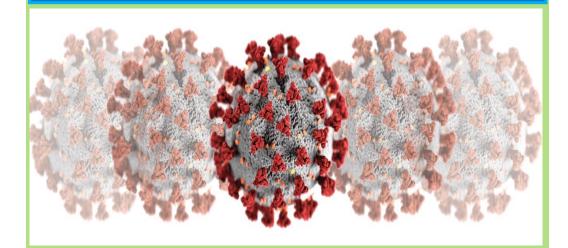


# Le Stalexique

BULLETIN SPÉCIAL DU 31 MARS 2020 COVID-19



Dans ce numéro spécial sur la COVID-19, vous trouverez toutes les informations pertinentes en lien avec les mesures prises par la municipalité pour contrer la propagation du virus. En travaillant tous ensemble et en respectant les directives gouvernementales nous mettons toutes les chances de notre côté pour se sortir de cette situation.

#### Dans ce numéro :

Mot du maire 2

État et maintien des services municipaux 3

Rappel COVID-19

Coordonnées 8

# Ça va bien aller



#### **MOT DU MAIRE**



Bonjour à tous,

Je désire m'adresser à tous les citoyens et citoyennes de Saint-Alexis-des-Monts en ces temps particulièrement difficiles. Je tiens à vous rassurer que nous suivons les événements à chaque jour et que tout comme vous, nous devons adapter nos façons de faire aux différentes consignes gouvernementales.

Si ensemble, nous respectons et suivons toutes les directives, je suis confiant que nous passerons à travers de cette crise plus rapidement. Je comprends que pour chacun d'entre nous, ce n'est pas facile et que nous devons tous faire de grands efforts d'adaptation.

Je vous demande à tous, Aleximontoises et Aleximontois, de respecter les diverses consignes émises et de profiter des différents services qui vous sont offerts. Je tiens également à remercier nos différentes entreprises locales qui ont su s'adapter à la situation afin de maintenir un certain niveau de services et également souligner le respect des autres entreprises qui ont dû malheureusement suivre les directives de fermeture.

Finalement, même si actuellement la situation fait en sorte que je ne peux vous rencontrer en personne, je tiens à vous indiquer que je demeure disponible pour répondre à certaines de vos interrogations ou tout simplement pour vous écouter.

Pour ce faire, je vous demande de m'adresser un courriel à <u>mairie@saint-alexis-des-monts.ca</u> ou bien de me laisser un message sur ma boîte vocale au 819-265-2046 #2825 et je recommuniquerai avec vous dans les meilleurs délais.

N'oubliez pas que plusieurs services municipaux, notamment les services essentiels, mais également d'autres services en télétravail, demeurent disponibles et vous pouvez continuer à communiquer avec la plupart de ceux-ci.

Michel Bourassa

Maire

## État et maintien des services municipaux

Nous désirons vous informer que depuis le 25 mars 2020, en raison de la pandémie et des nouvelles directives émises par la direction de la santé publique, certaines activités municipales sont touchées et d'autres services sont maintenus.

Afin de faire la lumière sur ce qui est toujours disponible et quelles alternatives s'offrent à vous dans certains cas, nous avons résumé ce qui doit être pris en considération selon les différents départements ou services.

Vous comprendrez nous faisons tout notre possible pour continuer à maintenir le plus haut niveau de service à tous les citoyens. Toutefois, nous demandons votre grande compréhension dans la situation actuelle.

#### TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



La tenue des séances du conseil municipal se tiendra à huis clos selon les directives émises et autorisées par le gouvernement du Québec. Sachez que vous pouvez toujours consulter l'ordre du jour et les procès-verbaux sur notre site web. Nous ferons tout ce qui est possible pour rendre disponibles les documents le plus tôt possible.

#### Service administratif (819-265-2046 #2800 / info@saint-alexis-des-monts.ca )

Comme le travail administratif s'effectue en personnel réduit et en télétravail, la plupart des services habituels continuent d'être offerts. Veuillez noter toutefois que les horaires de travail sont quelque peu modifiés. Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir nous laisser un message sur la boîte vocale si nous sommes dans l'impossibilité de vous répondre et nous recommuniquerons avec vous dans les meilleurs délais.

• <u>Service de taxation (819-265-2046 #2835 / Ivincent@saint-alexis-des-monts.ca</u>)

Dans le contexte actuel de la pandémie COVID-19, les élus sont conscients que plusieurs citoyens seront affectés par une baisse de leurs revenus et désire mettre en œuvre une mesure afin les soutenir.



C'est pourquoi hier, lundi le 30 mars 2020, en séance extraordinaire, une résolution visant à abaisser les taux d'intérêts et de pénalités à 0 % pour les montants en souffrance relatif aux taxes municipales 2020 a été adoptée.

Cette nouvelle mesure est effective à compter du 31 mars 2020, date d'échéance du 1er versement et demeurera en vigueur jusqu'au 31 mai 2020. Il est important de préciser que cette mesure vise uniquement les taxes municipales de 2020. Ainsi, si vous avez déjà des versements de taxes en retard relatif à une ou des années précédentes, sachez que ceux-ci ne sont pas visés par les présentes mesures d'allégements.

Toutefois, si votre situation financière le permet, nous vous demandons de bien vouloir acquitter vos versements de taxes selon les échéances normales afin de nous aider à maintenir les services à la population. Il est bon de rappeler que c'est avec ces mêmes taxes que peuvent être engagées les dépenses courantes de la municipalité.

Nous vous rappelons que les méthodes de paiement acceptées pour le moment sont les suivantes :

- ⇒ par chèque via la poste
- ⇒ par le biais de votre institution financière (en ligne ou en succursale)

Les élus et l'administration municipale continuent de suivre l'évolution de la crise et pourra réévaluer la situation en temps opportun.

#### SERVICE INCENDIE (URGENCE 911 / DIRECTEUR: 819-996-4039)

Comme il s'agit d'un service essentiel, les services offerts au public sont maintenus comme à l'habitude.



## État et maintien des services municipaux (suite)

#### **TRAVAUX PUBLICS**

#### • Volet déneigement du réseau routier

Comme il s'agit d'un service essentiel, ce service est maintenu comme à l'habitude.

#### • Volet entretien du réseau routier et autres

Le service des travaux publics est maintenu avec des effectifs réduits pour répondre principalement aux urgences et voir à l'entretien minimal du réseau routier. Ainsi, vous pouvez continuer à nous acheminer vos demandes par courriel à la réception (info@saint-alexis-des-monts.ca) ou par téléphone au 819-265-2046 #2800.

Nous vous demandons, autant que possible, de communiquer directement avec les travaux publics seulement pour les urgences municipales relevant des travaux publics (ex. : bris d'aqueduc, entrave majeure sur la chaussée, etc.) au 819-996-2049.

Vous comprendrez que certaines opérations jugées non essentielles, tel que le nettoyage et le balayage de la chaussée seront reportés pour le moment à des dates ultérieures.

#### HYGIÈNE DU MILIEU (ORDURE, EAU POTABLE, EAUX USÉES, ÉCOCENTRE)

#### • Collecte des matières recyclables



Bien que ce service ne soit pas offert directement par la municipalité, mais par le biais de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), ce service est maintenu pour le moment. Si nous recevons de nouvelles directives, nous vous en ferons part.

#### Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est maintenue, mais avec du personnel réduit pour être en mesure de respecter les consignes mises en place pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs. Comme de nouvelles méthodes sont mises en place, cela peut occasionner certains délais à la collecte habituelle.



Ainsi, nous demandons votre collaboration afin de laisser votre bac en bordure de rues si celui-ci n'a pas été ramassé.

#### • Eau potable et eaux usées



Les services d'eau potable et d'eaux usées sont toujours maintenus avec le même niveau de qualité. Si des problèmes quelconques surviennent, nous serons en mesure d'y répondre.

#### Services d'écocentre

Les services d'écocentre régionaux sont actuellement fermés (points de service de Louiseville ou Saint-Étienne-des-Grès).



Le service d'écocentre municipal est prévu débuter le 16 mai 2020. Pour le moment, la date est maintenue, mais selon les directives à venir cette date pourrait être modifiée.

## État et maintien des services municipaux (suite)

#### **URBANISME**

Malgré la situation exceptionnelle causée par la COVID-19 nous tenons à vous rappeler que si vous profitez de la période de confinement pour exécuter des travaux, vous devez vous procurer un permis auprès du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité.



Comme nous ne pouvons pas vous recevoir au bureau, vous pouvez remplir le formulaire de demande de permis disponible sur notre site web (<a href="https://www.saint-alexis-des-monts.ca/fr/services-aux-citoyens/urbanisme-et-environnement">https://www.saint-alexis-des-monts.ca/fr/services-aux-citoyens/urbanisme-et-environnement</a>) et nous le retourner par la poste accompagnée d'un chèque ou encore par courriel à <a href="mailto:permis@saint-alexis-des-monts.ca">permis@saint-alexis-des-monts.ca</a> et nous avons quelques méthodes de paiement électronique à votre disposi-

tion. S'il vous est impossible pour vous de l'imprimer ou de l'acheminer par courriel, sachez que vous pouvez également nous contacter par téléphone et nous le compléterons pour vous.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à permis@saint-alexis-des-monts.ca ou encore par téléphone au 819-265-2046 p.2846

#### LOISIRS, SPORTS ET CULTURE ET COMMUNICATIONS

Bien que ce département soit grandement impacté par les directives gouvernementales, sachez que la direction des loisirs, du sport, de la culture et des communications est toujours disponible. Ainsi, n'hésitez pas à entrer en contact par courriel : <a href="mailto:arenaud@saint-alexis-des-monts.ca">arenaud@saint-alexis-des-monts.ca</a> ou au 819-265-2046 #2802.



- <u>Activités, loisirs, espaces publics et parcs:</u> Toutes les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les parcs et espaces verts normalement accessibles aux citoyens sont fermés pour éviter les contacts avec les mobiliers de jeux, mobiliers urbains, etc.
- <u>Bibliothèque:</u> Comme vous le savez déjà, la bibliothèque demeure fermée, mais les services en ligne habituels demeurent accessibles. N'hésitez pas à consulter notre site web pour en apprendre davantage (<a href="https://biblietcie.ca/biblio/bibliotheque-de-saint-alexis-des-monts-leopold-bellemare/">https://biblietcie.ca/biblio/bibliotheque-de-saint-alexis-des-monts-leopold-bellemare/</a>).
- <u>Camp de jour:</u> Les inscriptions pour le camp de jour sont prévues le **9 mai 2020**. Pour le moment, la date est maintenue, mais selon les directives à venir cette date pourrait être modifiée.
- <u>Vente de garage</u>: Pour le moment, la date du **16 mai 2020** est maintenue, mais celle-ci pourra être annulée selon l'évolution des directives gouvernementales.
- <u>Volet communication:</u> Dans la situation actuelle, les communiqués et diverses nouvelles municipales, mise à part ce bulletin spécial, vous seront communiqués de façon électronique. Ainsi, si ce n'est déjà fait, nous vous suggérons fortement de vous abonner à notre page Facebook et à consulter régulièrement notre site web pour vous tenir au courant. Des mises à jour régulières seront faites afin de diffuser les nouvelles municipales.

Exceptionnellement pour la période de la pandémie, afin de mieux renseigner la population, la page Facebook municipale pourra publier des messages provenant des commerces locaux et régionaux et des organismes pour informer les gens des restrictions qui s'appliquent, des coupures de services ou des alternatives possibles en lien avec les directives de la santé publique à respecter. Donc si vous êtes une entreprise ou un organisme et que vous désirez diffuser un message, veuillez vous adresser à <u>arenaud@saint-alexis-des-monts.ca</u> ou au 819-265-2046 #2802 pour connaître les modalités.

## État et maintien des services municipaux (suite)

#### DÉPLACEMENT CHEZ LES CITOYENS

Sachez que des directives particulières, compte tenu de la pandémie, ont été mises en place et doivent être respectées par nos employés si des demandes nécessitent des déplacements chez les citoyens.

Tout d'abord, les contacts et les déplacements ne sont pas permis à moins d'urgence nécessitant un déplacement obligatoire. Si le déplacement est requis, le personnel municipal devra respecter en tout temps les directives en matière de santé et sécurité édictées par les directives de la santé publique.

# COVID-19 AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Par mesure préventive, tous les parcs et installations sont maintenant **FERMÉS** jusqu'à nouvel ordre.

RESTEZ À LA MAISON!



## Petits rappels des mesures gouvernementales

Voici quelques petits rappels des mesures prises par les gouvernements. Pour connaître la liste entière, vous pouvez vous rendre au www.quebec.ca/coronavirus ou téléphoner au 1-877-644-4545

- Les personnes qui reviennent d'un séjour à l'extérieur du pays ont l'obligation de s'isoler pour une période de 14 jours. Cet isolement vise autant les voyageurs malades ou qui ressentent des symptômes que ceux qui n'en ont pas et qui sont en parfaite santé. En aucun temps, ces personnes ne doivent sortir à l'extérieur, et ce, même pour prendre une marche.
- Aucun déplacement non essentiel sur l'ensemble du territoire  $\Rightarrow$
- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins  $\Rightarrow$ 20 secondes.
- Les citoyens qui ne sont pas infectés ou qui n'ont pas de symptômes peuvent prendre une marche, mais en respectant les précautions suivantes:
  - On garde nos distances (2 mètres)
  - On se lave les mains
  - Pas de rassemblement
- Aucune visite n'est permise dans les résidences pour personnes âgées.
- Restez à la maison  $\Rightarrow$

## « Cette bataille-là, on va la gagner ensemble.»

François Legault Premier ministre du Québec











## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS**



### VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX SONT FERMÉS AU PUBLIC. VOICI UN SOMMAIRE DE NOS DIVERSES COORDONNÉES POUR NOUS REJOINDRE ACTUELLEMENT :

Téléphone: 819-265-2046 / Télécopieur: 819-265-2481

#### www.saint-alexis-des-monts.ca

Département	No. Poste	Courriel
Réception	2800	info@saint-alexis-des-monts.ca
Taxation	2835	lvincent@saint-alexis-des-monts.ca
Direction/Trésorerie/ greffe	2850	sclement@saint-alexis-des-monts.ca
	2849	gfrappier@saint-alexis-des-monts.ca
Urbanisme	2846	permis@saint-alexis-des-monts.ca
		pbaril@saint-alexis-des-monts.ca
		smagny@saint-alexis-des-monts.ca
Loisirs, sport, culture et communications	2802	arenaud@saint-alexis-des-monts.ca

Merci de votre compréhension et saluons le travail de toute l'équipe municipale qui continue à assurer le maintien des différents services malgré les circonstances !



#### **CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRE Michel Bourassa

**CONSEILLERS (ÈRES)** 

Monsieur Yves Robert Madame Lorraine L. Lambert Monsieur Pierre Picotte Monsieur Jean-Pierre Frappier Monsieur Alexis Charbonneau Madame Mélanie Lacoursière